



Union pour la Protection et la Santé des Enfants  
[unionpourlasantedesenfants@gmail.com](mailto:unionpourlasantedesenfants@gmail.com)

Paris, le 22 août 2022

A l'attention de Monsieur Pap Ndiaye, Ministre de l'Éducation Nationale

**Objet : Demande de rencontre - protocole sanitaire en milieu scolaire 2022/2023**

Monsieur le Ministre,

Nous, représentants de l'**Union pour la Protection et la Santé des Enfants**, regroupant des milliers de parents et de praticiens (orthophonistes, pédiatres, pédopsychiatres, psychologues,...) répartis sur toute la France, sollicitons une rencontre dès que possible afin de vous exposer factuellement les conséquences des mesures sanitaires mises en place depuis le début de la pandémie sur la santé physique et psychique des enfants.

Depuis 2 ans, à plusieurs reprises, nous avons sollicité par voie officielle de nombreuses instances chargées de l'éducation, au niveau local, régional, et national. A notre grande surprise, nous n'avons reçu aucune suite à ces multiples sollicitations.

Aujourd'hui, nous considérons comme un **signal encourageant** que le Bulletin Officiel de rentrée 2022 indique : « La santé psychique des élèves constitue donc une priorité absolue : il en va de leur santé et la construction de soi de chacun d'eux à long terme [...] C'est bien l'ensemble de la communauté éducative qui doit veiller à créer un cadre d'apprentissage serein, bienveillant, à l'écoute des besoins des élèves et de nature à leur donner confiance en eux-mêmes »

Cependant, certains points méritent d'être précisés au regard des récents résultats des nombreuses **études scientifiques** et des positions des **professionnels de santé** au niveau international. Nous en reproduisons une liste non exhaustive en annexe de ce courrier. Maintenant que nous connaissons les risques à court et long terme que certaines mesures font courir sur l'avenir des enfants, il ne sera plus possible de dire « nous ne savions pas ». Nous n'agissons plus dans l'urgence, nous avons maintenant le recul nécessaire pour adopter des décisions garantissant l'**intérêt supérieur de l'enfant**.

C'est pourquoi l'Union pour la Protection et la Santé des Enfants considère plus que jamais primordial d'ajuster le **protocole sanitaire scolaire 2022-2023** avec ces données de santé essentielles et objectives. Le nouveau protocole doit tenir compte des avancées scientifiques des 2 années passées et apprendre de ses erreurs. La reconduction de certaines mesures déjà en vigueur depuis 2020 dont les effets délétères sont connus, va aggraver la **fragilité déjà extrêmement préoccupante de la santé des enfants**.

Et cela d'autant plus que « la covid pas n'est pas une maladie pédiatrique », comme indiqué dès 2020 par la Société Française de Pédiatrie et confirmé par ces 2 années, les enfants ne développant pas de forme grave de la maladie. Prendre acte de cet état de fait dans le protocole sanitaire est indispensable.

Concernant le port du masque, le protocole stipule : « les règles relatives au port du masque applicables aux adultes et aux enfants en population générale s'appliquent au milieu scolaire

». Il nous semble important de rappeler ici que **l'enfant n'est pas un adulte en miniature**, c'est un être en développement qui a des besoins spécifiques et primordiaux. L'enfant devrait donc bénéficier d'un allègement conséquent des mesures comparé aux adultes, d'autant plus qu'à ce jour, les mesures sanitaires en population générale ont été levées.

Après avoir été imposé pendant 2 longues années, **le port du masque n'apparaît plus aujourd'hui comme une mesure proportionnée**. De nombreux professionnels de santé et études scientifiques ont amplement souligné que la balance bénéfice-risque est très défavorable, tant les **effets délétères** constatés pour le port du masque en milieu scolaire sont nombreux.

Il impacte de manière non négligeable les **apprentissages** du langage (oral et écrit) ainsi que la lecture. Il perturbe la gestion des **émotions** des enfants, les exposant à des **troubles comportementaux**, états anxieux ou dépressifs et absence d'empathie. Il induit également de nombreuses **perturbations physiologiques** (irritations cutanées, malaises, capacité respiratoire altérée, incitation à une respiration buccale avec toutes ses conséquences...).

Les autres dispositifs tels que l'utilisation répétée de gel hydroalcoolique, la distanciation et le non-brassage sont également loin d'être anodins.

Par conséquent, bien informé de ces effets délétères, il nous semble essentiel que votre ministère diligente urgemment une **analyse bénéfice-risque** et une **étude d'impact** indépendantes, documentées, et rendues publiques.

Nous sommes très interpellés par la place disproportionnée prise par la thématique sanitaire au sein des établissements scolaires, notamment sur le thème de la vaccination. Nous souhaitons vivement que l'école et ses personnels **puissent se recentrer sur leur mission éducative**, laissant le soin aux médecins d'aborder avec les familles les questions de santé.

A la lumière des éléments dont l'Union pour la Protection et la Santé des Enfants dispose, nous sollicitons une **entrevue**, afin de mettre notre expertise à votre disposition et instaurer un dialogue constructif et factuel. Ensemble, nous parviendrons à élaborer des solutions qui allient protection et bien-être des enfants. Vous pouvez compter sur notre engagement à agir conjointement dans l'intérêt supérieur des enfants.

Dans l'attente d'une réponse favorable, l'Union pour la Protection et la Santé des Enfants vous remercie de l'attention prêtée à sa demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ses salutations distinguées.

**Association Enfance et Libertés**

**Collectif National des Orthophonistes de France**

**Association Les Mamans Louves**

**Collectif de psychologues Conscience Santé Liberté**

**Association SOS Education**

**Collectif de Santé Pédiatrique**

**Marie-Estelle Dupont Psychologue clinicienne, spécialisée en psychopathologie, neuropsychologie, psychosomatique**

*L'Union pour la Protection et la Santé des Enfants est un groupement d'associations et de collectifs incluant des milliers de professionnels de santé, de professionnels de l'éducation, des parents, rassemblés pour veiller au respect de l'intérêt supérieur de l'Enfant dans les décisions politiques qui concernent la santé et l'autorité parentale. Elle œuvre tant au niveau local qu'au niveau national, afin de produire une information sérieuse, vérifiée, et garantie sans conflit d'intérêts.*

## **Annexe 1: liste des principales actions et documents relatifs aux effets délétères du protocole sanitaire à l'école.**

La liste ci-dessous, **non exhaustive**, donne un aperçu d'ensemble des études, articles et actions entreprises depuis 2020 sur ce sujet.

### **Principales alertes des professionnels de santé et articles scientifiques**

- « Le besoin est urgent de faire de l'enfance une priorité nationale », Le Monde, Août 2022
- « Le dioxyde de carbone s'élève au-delà des niveaux de sécurité acceptables chez les enfants qui portent un masque bucco-nasal : résultats d'une étude de mesure expérimentale chez des enfants en bonne santé », Harald Walach, Helmut Traindl, Sciencedirect-Elsevier, Mai 2022
- Tribune collective du Collectif National des Orthophonistes de France, 14 Mars 2022 (Le Figaro)
- Bilan d'impact du protocole sanitaire sur la santé des enfants et des jeunes - Association Mamans Louves – Février 2022
- « Retour du masque à l'école lundi : « ça n'a pas de sens », juge la Société française de pédiatrie », Ouest France, 3 novembre 2021
- « L'appel des orthophonistes contre le retour du masque à l'école primaire », Le Figaro, 15 novembre 2021
- « Priver les enfants de nos visages est une déshumanisation », Le Figaro, 27 septembre 2021
- « Mettre fin au port du masque pour les enfants » par la psychologue Marie Estelle Dupont, Le Figaro, Mai 2021
- Impact de la lecture labiale sur la perception de la parole (Pr A. Piquard-Kippfer, 11/05/2021)
- « Comparaison des taux d'hospitalisation de diverses pathologies par rapport au Covid19 chez les moins de 15 ans », étude réalisée par M.Vincent Pavan, enseignant-chercheur en mathématiques, et Mme Emmanuelle Darles, enseignante-chercheuse en informatique, 19 avril 2021
- « Is a Mask That Covers the Mouth and Nose Free from Undesirable Side Effects in Everyday Use and Free of Potential Hazards? », International Journal of Environmental Research and Public Health, 20 avril 2021,
- Communiqué de presse commun à la SFP et au Conseil National Professionnel de Pédiatrie du 29 mars 2021 Ordonnance du Tribunal d'Instance de Weilheim du 13 avril 2021
- Alerte de Christèle GRAS LEGUEN, secrétaire générale de la SFP, Mars 2021
- Bilan de l'impact du protocole sanitaire sur la santé des enfants – Association Enfance & Libertés – Février 2021
- « Impacts traumatiques de la politique sanitaire actuelle sur les enfants : un constat clinique alarmant », France Soir, 2 décembre 2020
- « Le port du masque dès 6 ans peut nuire gravement à la santé des enfants », Libération, 10 novembre 2020
- « Port du masque à 6 ans : avons-nous perdu (l'âge de) raison ? », Libération, 1er novembre 2020

### **Principales sollicitations et courriers officiels**

- Courriers successifs au Ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel Blanquer,
- Sommations interpellatives aux recteurs de 16 académies Jan-Juin 2022
- Sollicitations de l'ARS dans différents départements – Mai 2020 à Août 2022
- Nombreuses sollicitations officielles d'élus locaux et nationaux (députés, sénateurs, maires) – Mai 2020 à Août 2022
- Sollicitations de préfets dans différents départements – Mai 2020 à Août 2022
- Courrier au secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles, Adrien Taquet
- Demande de l'association « Mamans Louves » pour un débat public au président de la République, Novembre 2021
- Lettre ouverte Enfance & Libertés au Ministre de l'Education Nationale, publiée par Ouest France, Septembre 2021
- Lettre du collectif Les Parents Atterrés au Premier Ministre et au Ministre de l'Education Nationale, Décembre 2020

### **Actions juridiques**

Les référés ci-dessous concernent le protocole sanitaire à l'école, en particulier l'obligation de port du masque :

- Référé suspension devant le Conseil d'Etat – Association Enfance & Libertés - Mars 2022
- Référé suspension devant le Conseil d'Etat – Association Enfance & Libertés - Novembre 2021
- Recours à la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) - Collectif Masques enfants 49 – Juin 2021
- Nombreux recours dans tribunaux administratifs de province pour refus de dispense de masques –2021 à Août 2022
- Référé liberté Conseil d'Etat – Association Enfance & Libertés - Mai 2021
- Référé Liberté Conseil d'Etat (894 requérants) – Collectif Parents Atterrés - Mai 2021
- Recours à la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) - Collectif Parents Atterrés
- Référé liberté devant le Conseil d'Etat – Collectif Masques enfants 49 – Décembre 2020

### **Pétitions**

- Pétition « Non au port du masque dès 6 ans » (mesopinions.com) – 221 000 signatures
- Pétition du Collectif National des orthophonistes « Stop au masque en classe » (mesopinions.com) – 25 000 signatures – En cours
- Pétition au Sénat « Garantir l'intérêt supérieur de l'enfant en situation d'état d'urgence » - Mai à Novembre 2021
- Pétition au Sénat « Evaluation de l'impact des politiques publiques sur la santé des enfants » - En cours